

Désignation de l'entreprise ASS AISNE HABITAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 3 Rue WILLIAM HENRY WADDINGTON 02000 LAON Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 2 5 1 3 0 6 1 4 0 0 0 4 2

Néant  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2013	N-1 31/12/2012	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		<b>AA</b>				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	<b>AB</b>	<b>AC</b>		
		Frais de développement *	<b>CX</b>	<b>CQ</b>		
		Concessions, brevets et droits similaires	<b>AF</b>	<b>AG</b>	18 649	699
		Fonds commercial (1)	<b>AH</b>	<b>AI</b>		
		Autres immobilisations incorporelles	<b>AJ</b>	<b>AK</b>		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<b>AL</b>	<b>AM</b>		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	<b>AN</b>	<b>AO</b>		
		Constructions	<b>AP</b>	<b>AQ</b>		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	<b>AR</b>	<b>AS</b>		
		Autres immobilisations corporelles	<b>AT</b>	<b>AU</b>	144 266	28 871
		Immobilisations en cours	<b>AV</b>	<b>AW</b>		
		Avances et acomptes	<b>AX</b>	<b>AY</b>		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	<b>CS</b>	<b>CT</b>		
		Autres participations	<b>CU</b>	<b>CV</b>	9 327	1 707
		Créances rattachées à des participations	<b>BB</b>	<b>BC</b>	6 318	
		Autres titres immobilisés	<b>BD</b>	<b>BE</b>		
Prêts		<b>BF</b>	<b>BG</b>	19 083	19 083	
Autres immobilisations financières*		<b>BH</b>	<b>BI</b>			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	197 645	50 361	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	<b>BL</b>	<b>BM</b>		
		En cours de production de biens	<b>BN</b>	<b>BO</b>		
		En cours de production de services	<b>BP</b>	<b>BQ</b>		
		Produits intermédiaires et finis	<b>BR</b>	<b>BS</b>		
		Marchandises	<b>BT</b>	<b>BU</b>		
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>BV</b>	<b>BW</b>			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	<b>BX</b>	<b>BY</b>	162 829	144 935
		Autres créances (3)	<b>BZ</b>	<b>CA</b>	59 386	108 859
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	<b>CB</b>	<b>CC</b>		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	<b>CD</b>	<b>CE</b>		
Disponibilités		<b>CF</b>	<b>CG</b>	201 581	163 268	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	<b>CH</b>	<b>CI</b>	6 539	12 710	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	430 337	429 774	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	<b>CW</b>				
	Primes de remboursement des obligations (V)	<b>CM</b>				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	<b>CN</b>				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>IB</b>	627 982	480 135
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	27 434		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS AISNE HABITAT

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	2 197	2 197
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	( 84 918)	( 104 641)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	28 680	19 723
	Subventions d'investissement	DJ	834	1 441
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 53 205)	( 81 278)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 483	163 419
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 203	38 594
	Dettes fiscales et sociales	DY	212 588	164 575
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	218 632	194 374
	Produits constatés d'avance (4)	EB	450	450
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	496 357	561 414	
Ecarts de conversion passif*	(V)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	443 151	480 135	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	488 321	545 085	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 153	86 403	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	511 853	FH	FI	511 853	416 851
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	511 853	FK	FL	511 853	416 851
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	501 509	489 916	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	5 322	5 061	
	Autres produits (1) (11)			FQ	7 807	9 850	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	1 026 493	921 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	163 924	169 811	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	39 716	32 640	
	Salaires et traitements*			FY	546 941	476 643	
	Charges sociales (10)			FZ	230 155	209 378	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	14 527	17 698
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	1	2	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	995 266	906 173	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	31 227	15 507	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	6	7	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	2 503	2 875	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		1 037	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	2 509	3 920	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	1 707		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 417	5 634	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	6 124	5 634	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 3 614)	( 1 713)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	27 612	13 793	

Désignation de l'entreprise ASS AISNE HABITAT Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 803
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 067
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 067
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 700
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	3 700
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	1 067
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 030 070
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 001 390
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	28 680
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	5 322
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits des cessions d'éléments d'actif			459
Subventions d'investissement virées au résultat			607
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

RENOIS

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>ASS AISNE HABITAT</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	18 649	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	21 601	KW		KX	
		Matériel de transport*					KY	16 267	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	112 270	LC		LD	1 625
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>					LN	150 139	LO		LP	1 625	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	15 645	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	19 083	IU		IV			
<b>TOTAL IV</b>					LQ	34 729	LR		LS			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	203 518	ØH		ØJ	1 625		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	18 649	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers					IU		MM	21 601	MN	
		Matériel de transport					IV		MP	960	MQ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	6 537	MT	107 358	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
<b>TOTAL III</b>					IY		NG	7 498	NH	144 266		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	15 645	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	19 083	
	<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ		NK	34 729	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK	7 498	ØL	197 645		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS AISNE HABITAT

Néant  \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE 17 950	PF 699	PG	PH 18 649
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD 21 579	QE 22	QF	QG 21 601
	Matériel de transport	QH 14 005	QI 1 477	QJ 960	QK 14 522
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 85 682	QM 12 328	QN 6 537	QO 91 473
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL III</b>	QU 121 267	QV 13 827	QW 7 498	QX 127 597	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	ØN 139 218	ØP 14 527	ØQ 7 498	ØR 146 247	

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise ASS AISNE HABITAT

Néant  \*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	— incorporelles	6A	6B		6C	6D	
		— corporelles	6E	6F		6G	6H	
		— titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4	Ø5	
		— titres de participation	9U	9V	13 938	9W	9X	13 938
		— autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	1 707	Ø8	Ø9	1 707
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	22 938	6V	6W	22 938	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A			
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	36 876	1 707	TZ	38 583		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	36 876	1 707	UC	38 583		
Dont dotations et reprises	— d'exploitation	UE			UF			
	— financières	UG	1 707		UH			
	— exceptionnelles	UJ			UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ASS AISNE HABITAT**

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	6 318	UM		UN	6 318			
	Prêts (1) (2)		UP	19 083	UR		US	19 083			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	27 434				27 434			
	Autres créances clients		UX	135 395		135 395					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	18 001		18 001				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 305		2 305				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 763		1 763				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	37 316		37 316					
	Charges constatées d'avance		VS	6 539		6 539					
	<b>TOTAUX</b>			VT	254 157	VU	201 321	VV	52 836		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 153		1 153					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 329		8 293		8 035			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	47 203		47 203						
Personnel et comptes rattachés		8C	76 944		76 944						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	81 236		81 236						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	47 957		47 957					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 450		6 450					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	218 632		218 632						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	450		450						
<b>TOTAUX</b>			VY	496 357	VZ	488 321		8 035			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 487	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION



Désignation de l'entreprise : <b>ASS AISNE HABITAT</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31/12/2013</b>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>										<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA	28 680
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						à réintégrer :		WB		
			de son conjoint				moins part déductible*				WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8			
			- imposées au taux de 0 %							ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme							WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions							WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
<b>TOTAL I</b>										WR	28 680		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>										<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
			- imposées au taux de 0 %							WH			
			- imposées au taux de 19 %							WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	18 001
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>		XH	18 001
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)				XI		10 679			
				déficit (II moins I)								XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	10 679	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>										XN	XO		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>ASS AISNE HABITAT</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	40 337
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	10 679
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>	29 657
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	29 657
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	88 126
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION**

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<b>JQ</b>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	<b>JR</b>	Crédit d'impôt famille	<b>JS</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<b>JT</b>	Crédit d'impôt investissement en Corse	<b>JU</b>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>JV</b>	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	<b>JW</b>	Autres imputations	<b>JX</b>	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	<b>O1</b>	18 001

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du code des Transports) (case à cocher)**

**XU**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASS AISNE HABITAT</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	104 641	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	19 723		- Réserve légale		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			- Autres réserves		ZE				
							Dividendes		ZF				
	<b>TOTAL I</b>			ØF	84 918		Autres répartitions		ZG	( 84 918)			
							Report à nouveau <small>(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>		<b>TOTAL II</b>	ZH	( 84 918)		
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)</b>													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
<b>DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance						YT	457		5 717			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	46 090		47 556			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 930		12 650			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	15 059		ST	104 446		103 887			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	163 924		169 811			
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 001		5 204			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	34 715		27 436			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	39 716		32 640			
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	93 695		65 547			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	8 275		7 558			
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *						ØB	525 101					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :                      handicapés) :						YP	16		15			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		ZR	1			
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	VR. CLIO 5613 WE 02 14/03/2003	960	960		
	2	TRACEUR HP DESIGNJET 800 02/01/2006	6 537	6 537		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	41	41				
	2	418	418	418			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨</b>	459			
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩</b>	(A)	(B)	(C)	
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>		(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION



Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT

Néant  \***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AISNE HABITAT

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2013 et clos le : 31/12/2013 Duré en nombre de mois 12

<b>I Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue – Biens		OB	
Production vendue – Services		OC	511 853
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF	501 509
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	7 807
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL I	OM	1 021 170
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	122 926
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	1
Abandons de créances à caractère commercial		OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
	TOTAL 2	OJ	122 928
<b>III Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	I37	898 242
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		I17	898 242
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)  
1Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

N° SIRET

4 2 5 1 3 0 6 1 4 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AISNE HABITAT

ADRESSE (voie) 3 Rue WILLIAM HENRY WADDINGTON

CODE POSTAL 02000

VILLE LAON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

1 / 1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

N° SIRET 4 2 5 1 3 0 6 1 4 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AISNE HABITAT

ADRESSE (voie) 3 Rue WILLIAM HENRY WADDINGTON

CODE POSTAL 02000 VILLE LAON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Forme juridique	SARL	Dénomination	SIRES 02
N° SIREN (si société établie en France)	445011794	% de détention	99.60
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2013	et clos le	31/12/2013	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social si différente du principal établissement:	
ASS AISNE HABITAT		02003 LAON BP 37	
SIRET	4 2 5 1 3 0 6 1 4 0 0 0 4 2		
Adresse du destinataire:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Rue WILLIAM HENRY WADDINGTON			
02000 LAON			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées  Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire  Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quaterdecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>		
	Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>			

**D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SARL STE LAONNOISE EXPERTISE COMPTABLE Chemin de la Porte Verte 02000 LAON Tel : 03.23.27.33.70	Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 18/06/2014 Lieu : LAON
Tel :	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT MONSIEUR RENARD ROLAND
	Signature :





**III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) × ③ X
<b>TOTAL</b>				

**IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	18 001
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> – le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) est négatif ou égal à zéro	10	18 001
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	18 001

<b>Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)</b>		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n°2079–CICE–SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> – le résultat du calcul (ligne 12– ligne 13) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) est négatif ou égal à zéro	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe)+ ligne 14	15	

**IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire) est à demander cadre V ou à partir du formulaire n°2573–SD	17	18 001

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042 C–PRO (case 8TL ou 8UW).

**IV-4. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit (hors préfinancement) :**

Solde de la créance non imputée sur l'impôt dont la mobilisation sera demandée	18	
--	----	--







